

POLITIQUE DE SITE ESR BFC. RÉALISATION DES POINTS STRUCTURANTS QUI FONDENT LA REPRISE DES CRÉDITS CONFIS PAR L'ÉTAT À LA COMUE UBFC.

Nota : Le présent document s'ouvre sur un résumé opérationnel qui répond aux points soulevés, suivi d'un texte plus fourni qui en détaille les modalités de réalisation.

RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL

Les points structurants visés par le courrier commun DGESIP/SGPI du 9 novembre 2023, faisant suite au courrier du 31 mai 2023, fondant la reprise des financements préalablement accordés dans le cadre du PIA et France 2030, concernent :

- le portage effectif de la politique de site par la ComUE UBFC ;
- l'explicitation d'une trajectoire cohérente pour les *Graduate Schools* en tant qu'objets structurants du site ;
- l'effectivité du transfert de la marque UBFC.

Portage de la politique de site par la ComUE UBFC

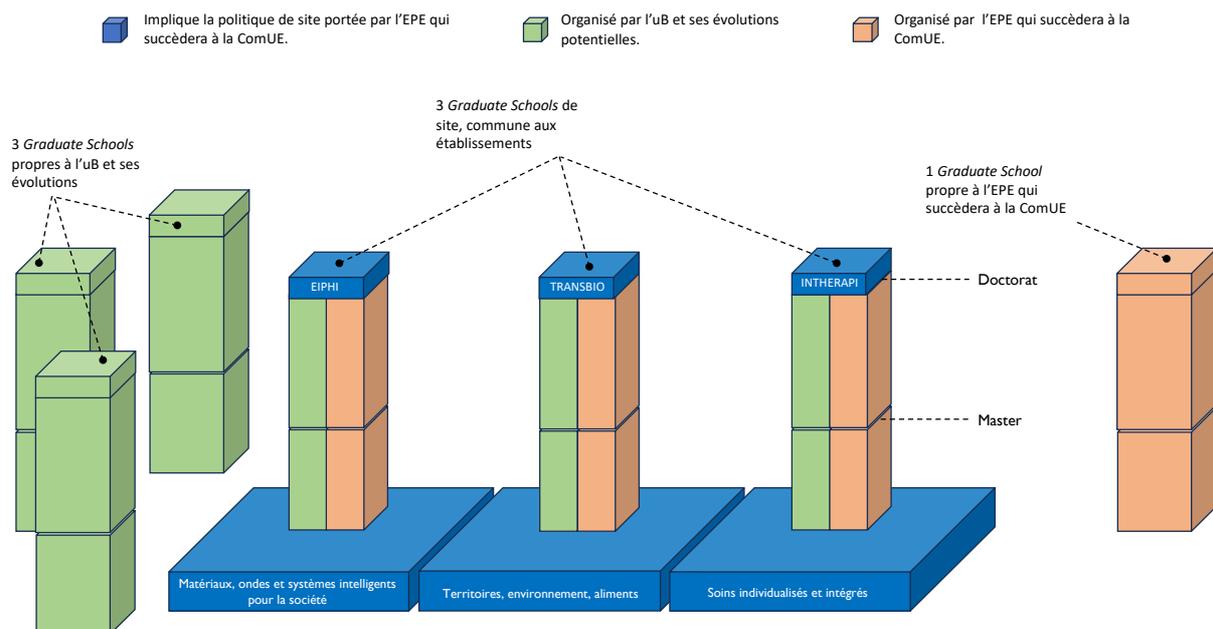
Sans revenir sur la chronologie complexe des différentes évolutions de la ComUE UBFC, à compter du 1^{er} janvier 2025, les évolutions structurantes qui concernent la politique de site en BFC sont les suivantes :

- Création d'un **EPE qui succèdera à la ComUE**, avec, comme établissements « cœur de projet » : l'uFC, l'UTBM, SupMicrotech-ENSMM, l'institut Agro et l'ENSAM. Cet EPE profitera des souplesses offertes par l'ordonnance de 2018 pour créer des modes de relations efficaces entre les acteurs.
- Signature, avec l'EPE, d'une **convention d'association à la politique de site** par les autres établissements du site dont l'uB et ses évolutions potentielles. Cette convention concernera les domaines suivants : qualité de la vie étudiante et engagement pour la société ; formation ; recherche ; innovation. Les **instances de concertation** en appui à la politique de site regrouperont l'ensemble des acteurs pertinents et seront présidées par le président de l'EPE ou son représentant :
 - Un **conseil de site** qui permet une concertation régulière entre les établissements « cœur de projet » de l'EPE et les établissements associés à la politique de site. Ce conseil sera chargé notamment de la discussion sur le contrat de site ainsi que sur la stratégie impliquant la politique de site. Il prendra des décisions concernant les PIA et les objets France 2030.

- Un **comité de pilotage de la recherche** qui formule des propositions en matière de stratégie de recherche partagée, de moyens et d'actions pour la recherche et qui veille à la bonne exécution des projets communs qui s'y rattachent dans le cadre de la politique de site, incluant les projets PIA et France 2030 structurant la région BFC.
- Un **comité d'orientation stratégique des plateformes** qui formule des propositions au sujet de la labellisation des plateformes, de leur développement et leur évolution, de leur valorisation économique, de leur promotion auprès de la communauté académique et des entreprises, de la formation des usagers et de la qualité du service qui leur est rendu.

Trajectoire des *Graduate Schools* en tant qu'objet structurant du site BFC

Aujourd'hui, trois *Graduate schools* : EIPHI ; TRANSBIO ; INTHERAPI, associant l'ensemble des membres de la ComUE, fonctionnent en mode projet grâce aux crédits PIA. Les *Graduate Programs* y sont opérés par les établissements au niveau master et la formation doctorale par le collège doctoral, commun au site, au niveau doctorat. La situation projetée verra une **pérennisation et une institutionnalisation de ces trois *Graduate Schools***, devenant ainsi **les *Graduate Schools* du site**, coordonnées dans les domaines respectifs du site. Pour ce qui concerne l'EPE qui succèdera à la ComUE, les *Graduate Programs* qu'il opérera seront intégrés dans des **instituts** qui embrasseront l'ensemble des actions formation/recherche/innovation du domaine concerné. Les schémas de gouvernance des PIA EUR EIPHI et SFRI INTEGRATE resteront inchangés et ne devront comporter aucune minorité de blocage. La coordination globale s'effectuera dans le cadre de la convention d'association à la politique de site.



Le développement d'une offre de *Graduate Programs* impliquant la politique de site doit tenir compte de la volonté des établissements de se structurer eux-mêmes en *Graduate Schools*. Dans ce cas, **les *Graduate Schools* des établissements soit se confondent avec celles du site soit elles les complètent**. Ainsi, dans un établissement donné, un étudiant pourra rejoindre un *Graduate Program* organisé par l'établissement, ce programme pouvant relever de l'une des *Graduate Schools* du site ou d'une *Graduate School* propre à l'établissement. À ce jour, un projet de *Graduate School* porté par l'EPE qui succèdera à la ComUE et trois projets de *Graduate Schools* portés par le futur EPE uB-Europe sont connus ; ils se déploieront, s'ils se concrétisent, en complément des trois *Graduate Schools* de site (cf. figure ci-dessus).

Transfert de la marque UBFC

Actuellement, la marque UBFC n'est plus protégée. Par ailleurs, elle ne sera utilisée par aucun des futurs établissements du site. En revanche, le transfert du nom de domaine ubfc.fr, propriété de l'uB, est essentiel pour permettre à la ComUE de gérer en toute indépendance ses infrastructures numériques. Ce transfert sera effectif à compter du 20 décembre 2023.

PRÉAMBULE

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se sont très tôt saisis des outils mis en place par l'État pour fédérer leurs forces et développer une ambition commune pour le site : (1) création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) BFC en 2007 ; (2) création de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) en 2015 ; (3) obtention du label « Initiatives-Science-Innovation-Territoires-Économie » (I-SITE) en 2016, perdu en 2021 à la suite de la recommandation du jury international du programme Investissements d'avenir (PIA).

Prenant acte de la décision de l'université de Bourgogne (uB) et de Burgundy School of Business (BSB) de se retirer de la ComUE constituée depuis 2015, l'État, par un courrier du 27 octobre 2022, signifiait sa décision de suspendre tous les crédits PIA et France 2030 dont la ComUE UBFC avait la responsabilité.

Enjoint de faire parvenir, dans ce nouveau contexte, une proposition d'organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), les chefs d'établissement se sont accordés sur une organisation autour de la ComUE UBFC dans une convention transmise en mars 2023 au MESR et au SGPI et approuvée par eux, au terme de laquelle le pilotage des projets communs du PIA et de France 2030 étaient maintenus au niveau de la ComUE.

Dans un courrier daté du 31 mai 2023, rappelé par un courrier du 9 novembre 2023, l'État fonde la reprise des crédits PIA et France 2030 sur trois points structurants :

- la ComUE UBFC et ses évolutions successives portent la politique de site ;
- les *Graduate Schools* sont des objets structurants du site, elles sont portées par la ComUE ; les établissements s'organisent et se structurent en conséquence et ce, au-delà de la fin des financements PIA et France 2030 ;
- la marque « Université Bourgogne-Franche-Comté » doit être transférée de l'uB, entité qui en porte actuellement le déploiement, vers la ComUE UBFC.

Le présent document décrit les modalités de réalisation de ces différents points.

TRAJECTOIRE DE LA COMUE UBFC

La ComUE UBFC a décidé de se transformer au 1^{er} janvier 2025 en un établissement public expérimental (EPE)^{1, 2} intégratif à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette université de type nouveau rassemblera les établissements qui ont choisi de rester au sein de la communauté, à savoir : l'université de Franche-Comté (uFC)³, l'université de technologie de

¹ Sous réserve de l'accord de l'État.

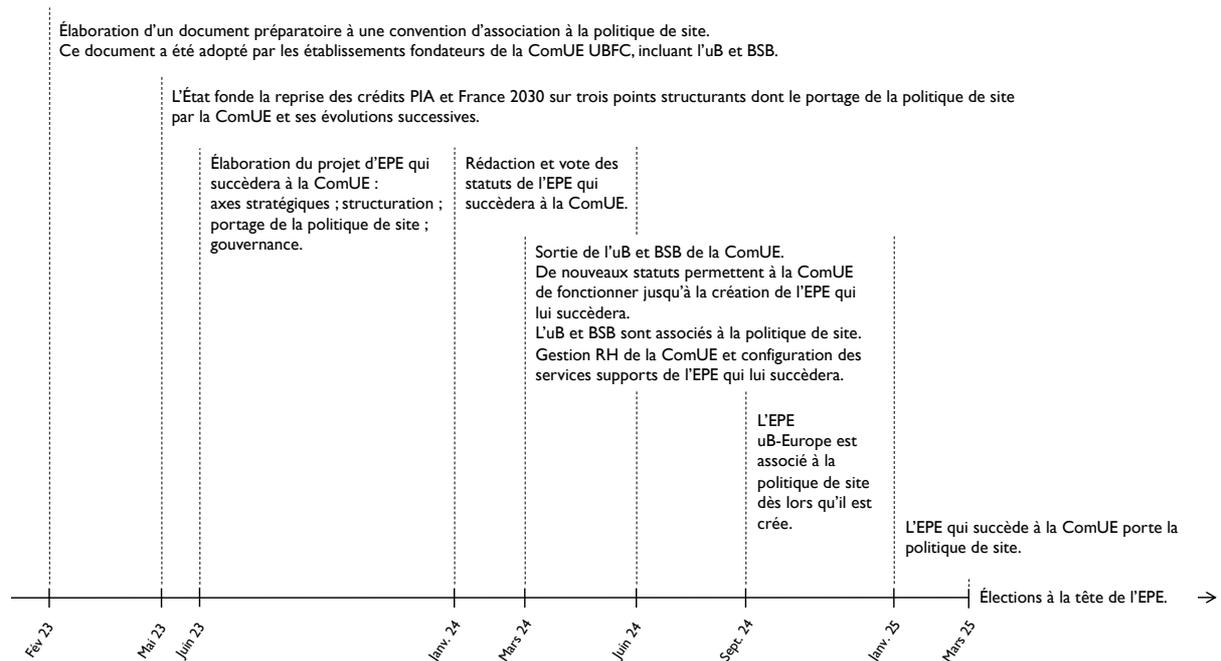
² L'annonce de cette transformation a été faite par la ComUE UBFC en juin 2023.

³ L'EPE se substituera à la ComUE UBFC et à l'UFC et rassemblera les autres établissements comme membres ou établissements-composantes.

Belfort-Montbéliard (UTBM), l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (SupMicrotech-ENSMM), l'Institut Agro et l'école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM). Les principaux acteurs de la vie étudiante, de la formation et de la recherche présents sur le site, parmi lesquels des établissements de santé et les organismes nationaux de recherche (ONR), seront également parties prenantes du projet au cœur de l'expérimentation⁴.

L'EPE qui succèdera à la ComUE UBFC vise à porter une nouvelle ambition collective, en lien avec les établissements hors de son périmètre strict, dont l'uB et BSB et leur évolution en EPE⁵. Cette ambition doit permettre d'amener la reconnaissance institutionnelle du site à la hauteur de son potentiel académique et scientifique. Ainsi, afin d'assurer la continuité des missions d'animation de la politique de site, de coopération et de coordination dont est investi la ComUE, l'EPE qui lui succèdera portera les projets structurants du site, en association avec l'EPE uB-Europe dès lors qu'il est créé, et pourra être saisi par l'État ou la Région pour exercer la maîtrise d'œuvre des actions de vie étudiante, d'enseignement, de recherche et de soutien à l'innovation qu'ils souhaitent déployer dans l'espace régional BFC.

Les principaux jalons qui mènent à la future organisation territoriale de l'ESR sont indiqués dans la figure suivante :



En prévision de la sortie de l'uB et BSB de la ComUE au 31 mars 2024, le conseil des membres fondateurs, incluant l'uB et BSB, a validé le 16 septembre 2023, le projet de nouveaux statuts proposé par l'administration provisoire. Ces statuts inscrivent le fonctionnement de la ComUE

⁴ D'ores et déjà, le Crous Bourgogne-Franche-Comté (Crous BFC), l'école supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort), l'Institut supérieur des beaux-arts (ISBA Besançon), le CHU de Besançon et l'EFS Bourgogne-Franche-Comté (EFS BFC) ont exprimés leur volonté de rejoindre l'expérimentation.

⁵ Sous réserve de l'accord de l'État.

UBFC sur une période transitoire qui va jusqu'à la mise en place effective de l'EPE qui lui succèdera.

Par ailleurs, afin d'assurer, après la sortie de l'uB et BSB, la mise en œuvre et le pilotage d'une politique scientifique partagée, l'administration provisoire a anticipé la mise en place des instances de concertation en appui à cette politique (comité de pilotage de la recherche, conseil d'orientation stratégique des plateformes, etc.). Ces instances, présidées et animés par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, dans les conditions du document préparatoire du 24 février 2023, regroupent les établissements de l'ESR BFC, les ONR et les établissements de santé du site.

Enfin, pour traiter de la politique de site et des sujets qui en relèvent (vie étudiante, médiation scientifique, réussite étudiante et promotion des pratiques pédagogiques innovantes, offre de programmes gradués et internationalisation du site, collège doctoral, stratégie scientifique et stratégie d'innovation, comité d'éthique pour la recherche ou encore liens avec la Région), un conseil de site sera mis en place après la sortie de l'uB et BSB. Ce conseil, présidé et animé par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, élargira le conseil des membres de la ComUE/EPE aux chefs d'établissements de l'ESR associés à la politique de site ainsi qu'aux directeurs généraux des CHU. En fonction des sujets traités et au besoin, le conseil de site pourra s'élargir à d'autres acteurs.

ASSOCIATION À LA POLITIQUE DE SITE

Afin de favoriser les complémentarités et les synergies et valoriser par là-même le potentiel académique et scientifique du site, les établissements hors du périmètre strict de la ComUE puis de l'EPE qui lui succèdera seront associés à la politique de site par une convention d'association dans les domaines suivants : qualité de la vie étudiante et engagement pour la société ; formation ; recherche ; innovation.

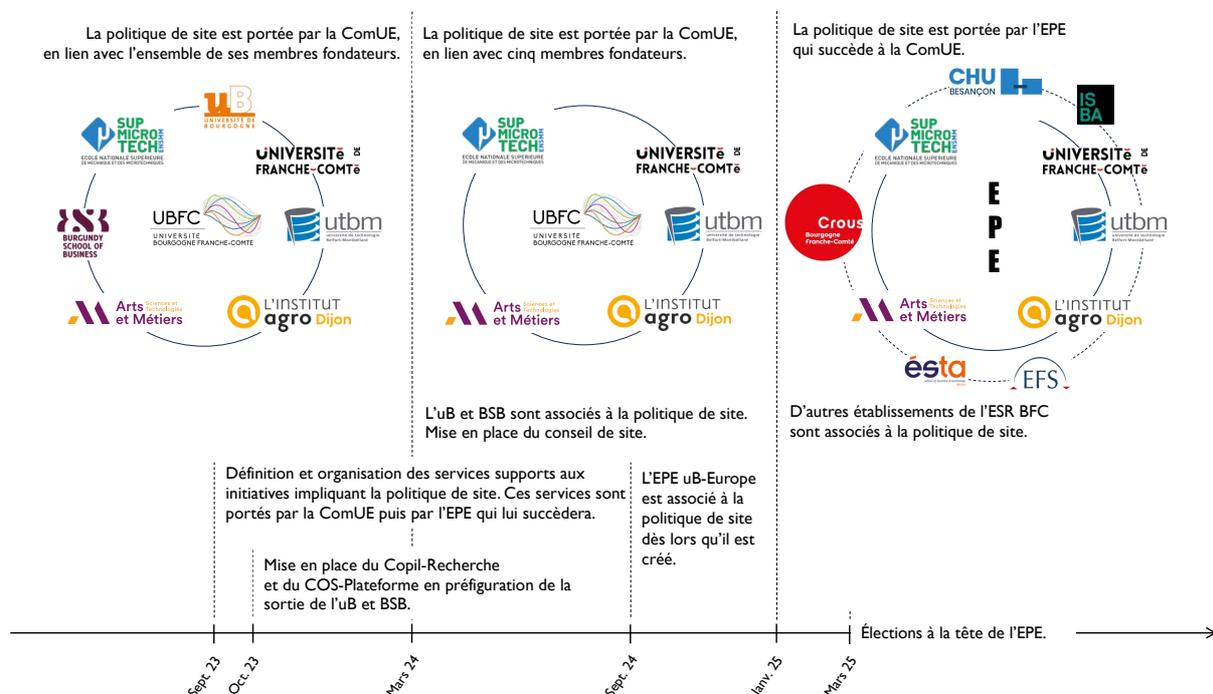
Dans ce cadre, chaque établissement garde la maîtrise de son identité propre, en lien avec son modèle économique, ses activités académiques, et son service à la société.

Avec la volonté de : (1) favoriser la réalisation des projets personnels et professionnels des étudiants et leur épanouissement ; (2) renforcer l'identité scientifique du site et l'excellence de la recherche ; (3) créer un environnement international, stimulant et attractif ; (4) ancrer le site universitaire dans son territoire, un document préparatoire à une convention d'association à la politique de site a été adopté le 24 février 2023 par l'ensemble des membres fondateurs d'UBFC et transmis au MESR et au SGPI.

La future convention décrira comment les établissements hors du périmètre strict de l'EPE qui succèdera à la ComUE seront associés dans les domaines pré-cités (cf. Annexes 1). Cette association se fera suivant les modalités arrêtées dans le document préparatoire du 24 février 2023. Toute évolution de ces modalités (cf. Annexe 2) fera l'objet de discussions en conseil de site.

PORTAGE DE LA POLITIQUE DE SITE

Dans le cadre de la trajectoire de la ComUE UBFC, le portage de la politique de site est décliné ci-après en trois étapes, la troisième étape intégrant notamment l'association de l'EPE uB-Europe dès lors qu'il est créé, en vertu du document préparatoire du 24 février 2023.



Depuis 2015, la ComUE UBFC a su s'organiser et développer une expertise pour accompagner les initiatives impliquant la politique de site. La gestion RH concerne aujourd'hui 88 personnels⁶ au niveau du siège, répartis dans les services support et soutien, dont une majorité en CDD. Dans la perspective de la mise en place de l'EPE qui succèdera à la ComUE, il s'agit de définir les services du futur établissement de façon à assurer la continuité des missions spécifiques à la politique de site.

LES GRADUATE SCHOOLS DANS LA POLITIQUE DE SITE

Actuellement au nombre de trois, et fonctionnant en mode projet grâce aux crédits PIA, les Graduate Schools de la ComUE UBFC prolongent la dynamique d'internationalisation initiée par l'I-SITE BFC. Elles visent à déployer des parcours de formation intégrés Master + Doctorat (*Graduate programs*) dans le cadre de trois programmes scientifiques :

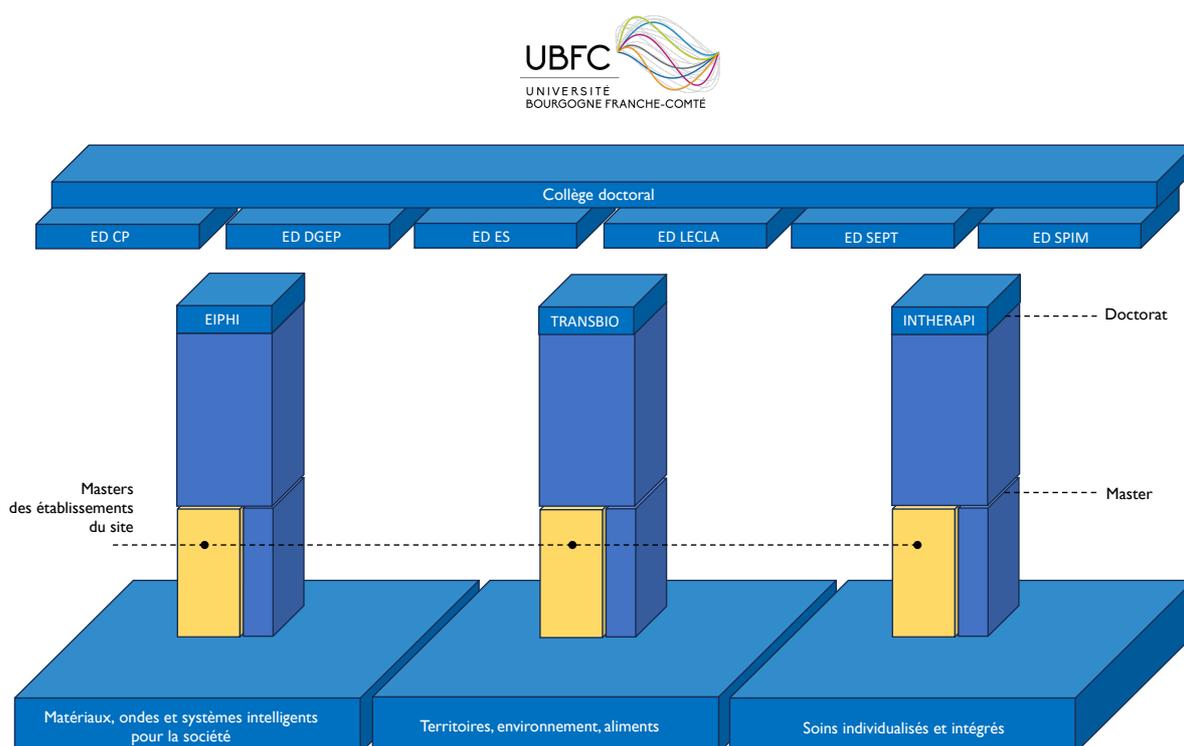
- La Graduate School EIPHI (*Engineering and Innovation Through Physical Sciences, High Technologies and Cross-Disciplinary Research*), opérationnelle depuis 2018, organise 17 parcours de master, dont 16 en anglais, dans le périmètre du domaine différenciant : Matériaux et systèmes intelligents pour la société. En 2023, elle compte 300 étudiants

⁶ 14,7% sont titulaires et 6,8% mis à disposition par les établissements. Les CDI représentent 5,7% dont 60% sur projets, 20% sur financement Région et 20% sur financement État (titre II). Pour leur part, les CDD représentent 72,7% dont 39% sur projets, 14,1% sur financements Région, 18,8% sur financement État (titre II) et 28,1% sur fonds propres. En considérant également les contractuels sur projets de recherche dans les laboratoires du site (doc, post-doc, IGR, IGE et techniciens), la ComUE gère au total 405 agents.

en master, dont 64% d'internationaux, et 460 doctorants, dont 56% d'internationaux, relevant de deux écoles doctorales.

- La *Graduate School TRANSBIO (Changes Towards Sustainable Production and Biodiversity)*, opérationnelle depuis 2022, organise 18 parcours de master dont 7 en anglais, dans le périmètre du domaine différenciant : Territoires, environnement, aliments. En 2023, elle compte 500 étudiants en master, dont 24% d'internationaux, et 272 doctorants, dont 37% d'internationaux, relevant de trois écoles doctorales.
- La *Graduate School INTHERAPI (Innovative Therapies, Pharmaco-Imaging and Multimodal Imaging)*, opérationnelle depuis 2022, organise 8 parcours de master, dont 5 en anglais, dans le périmètre du domaine différenciant : Soins individualisés et intégrés. En 2023, elle compte 200 étudiants en master, dont 43% d'internationaux, et 120 doctorants, dont 28% d'internationaux, rattachés à trois écoles doctorales.

Ces *Graduate Schools* sont adossées au collège doctoral de la ComUE qui intègre six écoles doctorales⁷, aux masters de la ComUE (12 au total) et à des masters internationaux des établissements :



Au niveau doctorat, les *Graduate programs* s'appuient notamment sur les formations transversales et l'approche par compétences mises en œuvre par le collège doctoral, sur les ED qui organisent les formations spécifiques, et sur les unités de recherche partenaires des

⁷ (1) Carnot-Pasteur (ED CP, n°553) ; (2) Droit, gestion, sciences économiques et politiques (ED DGEP, n° 593) ; (3) Environnements-santé (ED ES, n° 554) ; (4) Lettres, communication, langues, arts (ED LECLA, n° 592) ; (5) Sociétés, espaces, pratiques, temps (ED SEPT, n° 594) ; (6) Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques (ED SPIM, n° 37).

Graduate Schools à l'échelle du site. Au niveau master, tous les parcours sont opérés par un ou plusieurs établissements du site. La ComUE n'opère aucun des masters pour lesquels elle est accréditée.

L'année 2024 mènera à une situation institutionnelle sensiblement différente avec comme éléments structurants, la sortie de l'uB et BSB, d'une part, et l'évolution de la ComUE, d'autre part. Dans ce contexte, trois des six ED du site seront portées par l'uB (CP, DGEP et ES) et les trois autres par l'uFC (LECLA, SEPT et SPIM). Par ailleurs, les masters de la ComUE, initiés entre 2016 et 2020, évolueront dans le cadre de la future accréditation. Certains seront accrédités ou co-accrédités par l'uB, l'uFC et l'IAD⁸, d'autres ne seront pas reconduits dans l'offre de formation des établissements. Enfin, les UMR CNRS du site, qui étaient toutes sous tutelle de la ComUE, passeront sous tutelles des établissements.

Ainsi, les *Graduate Schools* seront de plus en plus adossées aux établissements qui deviendront par là-même les principaux opérateurs des *Graduate Programs*.

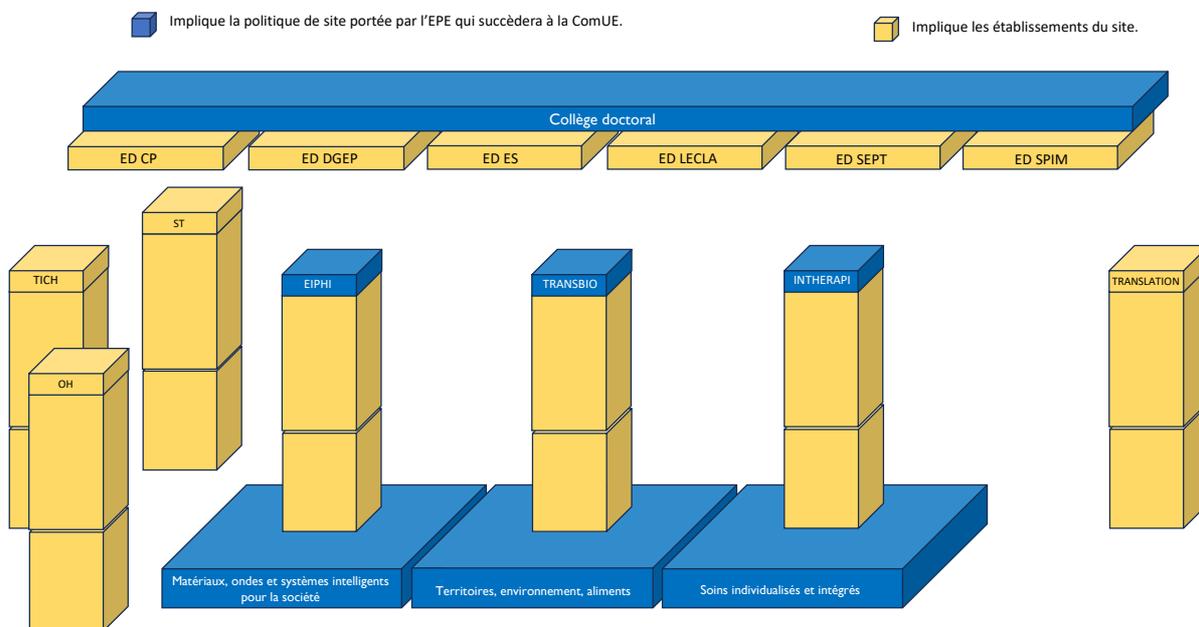
Le développement d'une offre de *Graduate Programs* impliquant la politique de site doit tenir compte de la volonté des établissements de se structurer eux-mêmes en *Graduate Schools* et de pérenniser ainsi le modèle au-delà de la fin des financements PIA. Dans ce cas, les *Graduate Schools* des établissements soit se confondent avec celles du site soit elles les complètent. Ainsi, dans un établissement donné, un étudiant pourra rejoindre un *Graduate Program* organisé par l'établissement, ce programme pouvant relever de l'une des *Graduate Schools* du site ou d'une *Graduate School* propre à l'établissement⁹.

Ces évolutions et perspectives connues, le développement d'une offre de *Graduate Programs* impliquant la politique de site BFC se poursuivra dans le cadre des projets PIA EUR EIPHI et SFRI INTEGRATE. Ces projets permettent d'associer étroitement, dans le cadre de leurs programmes scientifiques respectifs, universités, écoles, organismes nationaux de recherche et établissements de santé. Grâce aux crédits associés, ces projets proposent un programme de bourses pour des étudiants talentueux et un programme d'accompagnement personnalisé pour favoriser l'intégration et la réussite des étudiants en master. Ils permettent la prise en charge des mobilités entrantes et sortantes pour les étudiants et les enseignants et accompagnent la transformation des pratiques pédagogiques et des espaces d'apprentissage, notamment par l'achat d'équipements. Leurs actions portent sur : (1) l'ouverture internationale, les mobilités et les partenariats académiques ; (2) le lien recherche-formation ; (3) le développement de la pluridisciplinarité de l'interdisciplinarité ; (4) le référentiel de la formation, la qualité et l'assurance qualité des programmes de formation ; (5) le lien avec le monde socio-économique ; (6) la formation tout au long de la vie.

⁸ Certains masters accrédités par l'uFC et l'IAD continueront d'être co-accrédités par la ComUE afin de bénéficier des accords de mobilités ERASMUS portés par cette dernière.

⁹ À ce jour, un projet de *Graduate School* porté par l'EPE qui succèdera à la ComUE dans le domaine des SHS : TRANSLATION et trois projets portés l'EPE uB-Europe : (1) *Smart Transitions* (exemple de *Graduate programs* : Ville intelligente et durable ; IA) ; (2) *One Health* (exemple de *Graduate programs* : Santé et numérique ; Performance physique et sportive) ; (3) Patrimoine matériel et immatériel (exemple de *Graduate programs* : Vigne et vin ; Arts, culture et territoire) sont connus.

Ainsi, comme le montre la figure ci-après, l'offre de *Graduate Programs* à l'échelle du site se répartirait entre sept *Graduate Schools*, trois impliquant la politique de site portée par l'EPE qui succèdera à ComUE : EIPHI ; TRANSBIO ; INTHERAPI, une quatrième, propre à ce dernier : TRANSLATION, et trois autres, propres à l'EPE uB-Europe : *Smart Transitions* (ST) ; *One Health* (OH) ; *Tangible and Intangible Cultural Heritage* (TICH).



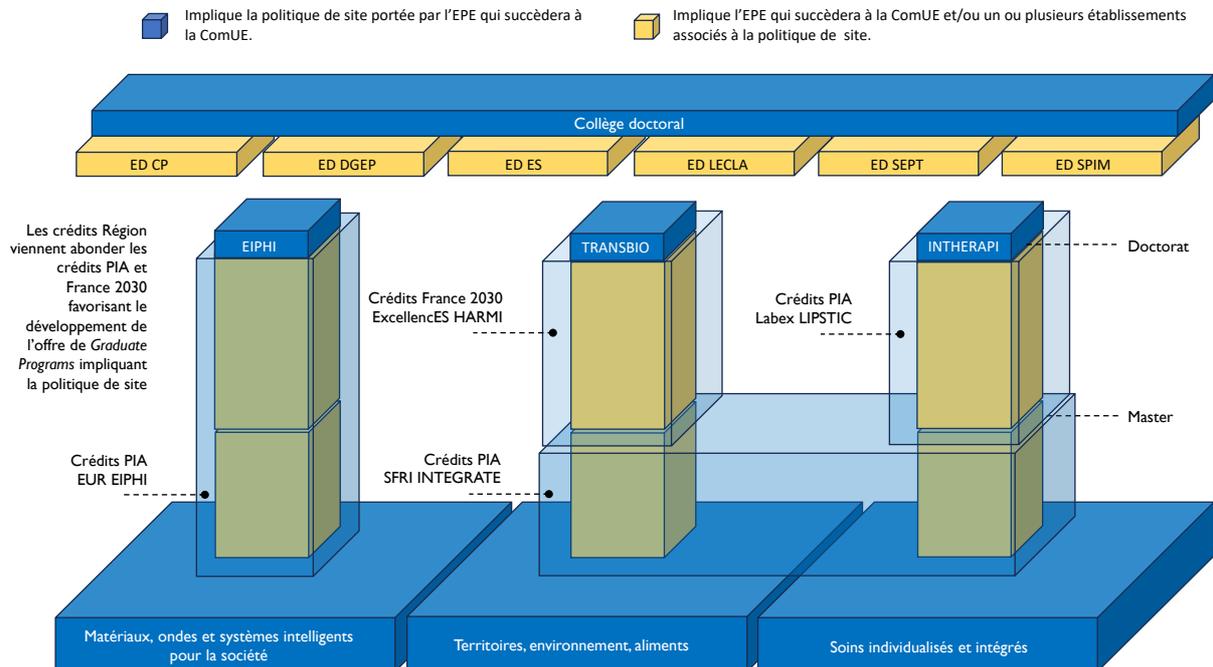
Dans cette configuration, les schémas de gouvernance des projets EUR EIPHI et SFRI INTEGRATE sont ceux établis par les accords de consortium de ces projets, sans minorité de blocage aucune.

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) sera sollicité pour évaluer, dans le cadre d'une articulation organique entre formations de haut niveau et recherche, entre établissement d'enseignement supérieur (universités et écoles) et organismes, les programmes gradués impliquant la politique de site. Cela en vue de faire valoir ces programmes comme tels dans les arrêtés d'accréditation des diplômes supports de master et doctorat des établissements opérateurs.

En termes de soutien financier, la Région entend bien poursuivre son soutien à la politique de site dans la cadre de la future organisation de l'ESR BFC¹⁰. Ses différents dispositifs permettent d'abonder les financements recherche obtenus sur les domaines différenciant où s'inscrivent les *Graduate Schools* EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI. Pour permettre le développement d'une offre de *Graduate Programs* avec un soutien financier équivalent pour les trois *Graduate Schools*, sachant que EIPHI emporte déjà le Labex ACTION, et intègre de fait un financement

¹⁰ L'administration provisoire a engagé des discussions avec la Région BFC relativement aux dispositifs de soutien à la politique de site dans le cadre de la future organisation de l'ESR.

recherche, le Labex LIPSTIC a été associé à INTHERAPI et il est prévu d'associer le projet ExcellencES HARMi à TRANSBIO dès lors qu'il sera débloqué.



D'une façon générale, comme le montre la figure ci-dessus, les *Graduate Schools* et les projets Labex et ExcellencES favorisent, avec l'aide de la Région, le développement des domaines différenciant impliquant la politique de site, où se retrouvent associés, dans une dynamique commune, les établissements de l'ESR BFC, les ONR et les établissements de santé. Ce développement s'appuie également sur d'autres types de projets tels que les projets ANR ou les projets européens.

LES GRADUATE SCHOOLS DANS LA STRUCTURATION DE L'EPE QUI SUCCÈDERA À LA COMUE UBFC

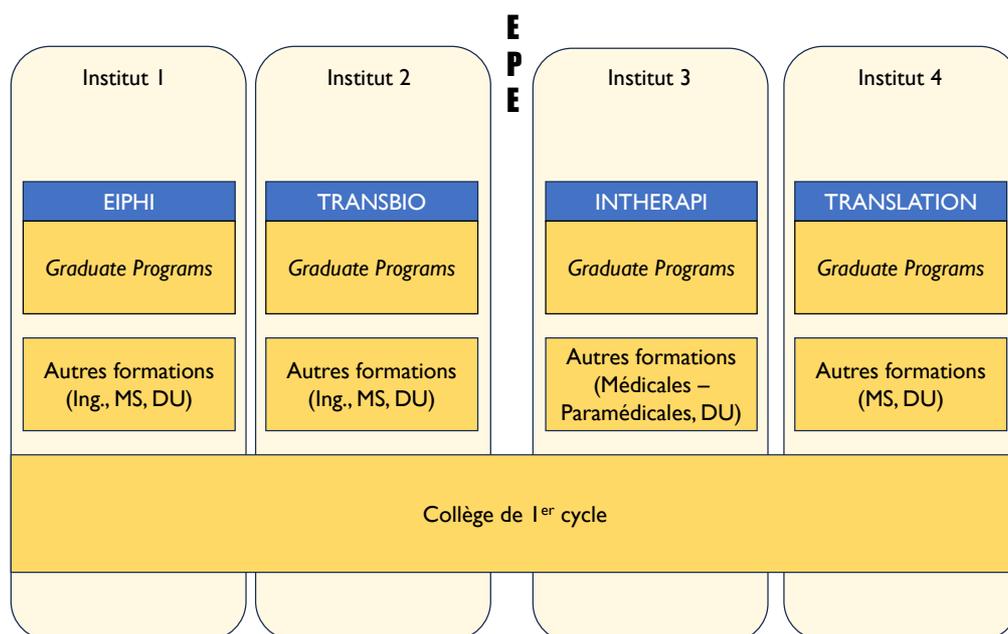
Le regroupement impliqué dans la construction de l'EPE qui succèdera à la ComUE souhaite profiter des souplesses offertes par l'ordonnance de 2018 pour structurer les activités de l'EPE autour de plusieurs briques dont :

- Un collège de 1^{er} cycle (*Undergraduate*) pour mieux accueillir et orienter la diversité des profils tout au long du cycle et favoriser la réussite. Fédérant l'ensemble des disciplines, l'offre de formation y sera diversifiée en termes de types de diplômes, de niveaux de diplômes, de contenus et de rythmes d'apprentissage. Un effort particulier sera conduit sur la mise en place de parcours flexibles favorisant l'orientation progressive et de passerelles entre formations générales et formations professionnalisées associant pleinement les IUT et les autres structures professionnalisées post-bac.
- Quatre écoles universitaires de recherche (*Graduate Schools*), trois confondues avec les *Graduate Schools* de site, communes à l'uB puis à l'EPE uB-Europe dès lors qu'il est créé,

et une quatrième autour des SHS, pour développer l'attractivité nationale et internationale, favoriser l'immersion des étudiants dans des équipes de recherche de statut international à l'échelle du site et mettre en œuvre de nouvelles modalités d'apprentissage nourries d'une pratique de chercheur, renforcer le lien recherche-entreprise et recherche-innovation et développer chez les étudiants, outre des compétences conceptuelles avancées, des compétences générales et professionnelles.

- Quatre instituts pluri et interdisciplinaires pour nourrir et mettre en œuvre la stratégie de l'EPE¹¹. Ces instituts regroupent les différentes forces de l'EPE dont les écoles universitaires de recherche et les composantes et établissements membres qui forment à des professions règlementées (santé, droit) ou à des métiers parfaitement identifiés (métiers de l'ingénieur, métiers de l'enseignement). Ils articulent entre elles les logiques universitaires d'enseignement et de recherche et les logiques professionnelles et seront renforcés par des partenariats avec des acteurs complémentaires de l'ESR dont les ONR et des établissements de santé¹², mais également du monde socio-économique.

La figure suivante montre comment est envisagée, à travers l'offre de *Graduate programs*, l'intégration des *Graduate Schools* dans la structuration de l'EPE qui succèdera à la ComUE.

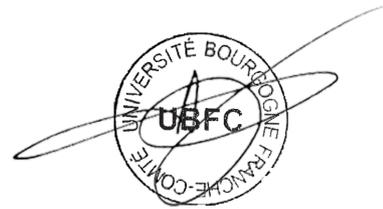


¹¹ L'EPE ambitionne de relever deux défis majeurs : (1) avoir une visibilité et une attractivité internationales fondées sur l'excellence de sa recherche et de son enseignement, (2) tout en contribuant au développement du territoire et au-delà du pays, en particulier sur des enjeux d'attractivité et de souveraineté sanitaire, numérique et énergétique. Pour répondre à ces défis, la stratégie de l'EPE concerne : (1) le territoire, confronté à une démographie en baisse (plus marquée que la baisse nationale), à un PIB parmi les plus faibles de France métropolitaine et à un faible taux de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur ; (2) les relations transfrontalières avec la Suisse, déjà marquées par des initiatives telles que la communauté du savoir de l'arc jurassien franco-suisse, le Collégium SMYLE (*Smart Systems for Better Life*), impliquant le CNRS, les établissements tutelles de l'institut FEMTO-ST et l'EPFL ; la Zone Atelier Arc Jurassien labellisée par le CNRS ; (3) le rayonnement international.

¹² Dans ces deux cas, seront recherchés des *Joint Ventures* de type nouveau, afin de participer activement aux réflexions nationales en cours sur de nouvelles conventions hospitalo-universitaires d'une part et sur les suites du rapport Gillet d'autre part.

À titre d'exemple, l'institut I sera l'institut de technologie de l'EPE succédant à la ComUE. Outre la *Graduate School* EIPHI et les opérateurs de 1^{er} cycle dont les composantes IUT de l'uFC, il regroupera SupMicrotech-ENSMM et l'UTBM en tant qu'établissements-composantes avec personnalités morales et juridiques¹³, l'institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) et l'institut d'administration des entreprises (IAE) en tant que composante et département de l'uFC, et l'ENSAM Campus de Cluny et l'ESTA-Belfort en tant que membres¹⁴.

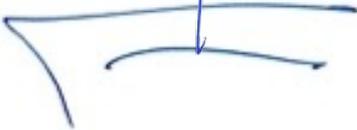
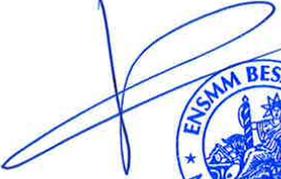
Lamine Boubakar
Administrateur provisoire d'UBFC



¹³ Sous réserve d'une validation des CA des établissements concernant le statut d'établissement-composante.

¹⁴ L'ESTA Belfort aura la possibilité de se positionner en tant qu'établissement-composante avec personnalité morale et juridique.

SIGNATURES (le 20 décembre 2023)

Nom Représentant & établissement	Paraphe
Stéphane Bourcieu, Directeur BSB	
Michel Jauzein, Directeur Arts & Métiers, campus Cluny	 <p data-bbox="1059 555 1299 674">Michel JAUZEIN Directeur du campus Arts et Métiers de Cluny CLUNY, Le 20/12/2023</p>
Ghislain Montavon, Directeur UTBM	 
François Roche-Bruyn, Directeur Institut Agro Dijon	
Vincent Thomas, président uB	
Pascal Vairac, Directeur SUPMICROTECH-ENSMM	 
Macha Woronoff, Présidente uFC	

ANNEXE 1.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE FUTURE CONVENTION D'ASSOCIATION À LA POLITIQUE DE SITE

- Dans le domaine de la qualité de la vie étudiante et de l'engagement pour la société :
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, en partenariat avec le CROUS et les établissements associés à la politique de site, du schéma territorial de la vie étudiante BFC 2024-2029¹⁵. Les ambitions de ce schéma intègrent notamment la question du handicap, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour le respect de l'égalité des genres, la santé étudiante et l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives. Les établissements s'attacheront également à la promotion de la laïcité.
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera des actions de médiation scientifique¹⁶.
 - La convergence sur les actions de réduction de l'empreinte carbone et en faveur du développement durable.

- Dans le domaine de la formation :
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera de l'offre de formation et son affichage à l'échelle du site. Cette offre apparaîtra identique sur les sites internet des établissements.
 - L'amélioration de la réussite des étudiants et apprenants, en s'appuyant notamment sur le PIA NCU RITM-BFC, porté par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera.
 - La promotion des pratiques pédagogiques innovantes et le développement de passerelles entre formations du site.
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, en lien avec les établissements associés à la politique de site, des projets EUR EIPHI et SFRI INTEGRATE, initiés au sein d'UBFC entre 2016 et 2020. Les masters rattachés aux projets seront co-accrédités par les établissements de l'ESR BFC concernés.
 - La politique doctorale et l'HDR à l'échelle du site et l'organisation intégrée des écoles doctorales, instituant un collège doctoral commun porté par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera et des écoles doctorales co-accrédités par les établissements.

- Dans le domaine de la recherche :
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, en lien avec les établissements associés à la politique de site, de la stratégie scientifique,

¹⁵ À l'issue d'une phase de concertation avec les étudiants et les acteurs institutionnels, ce schéma a fait émerger quatre ambitions : (1) soutenir des conditions d'accueil et d'intégration propices à la réussite étudiante ; (2) accompagner la santé et le bien-être des étudiants ; (3) favoriser l'épanouissement et l'ouverture des étudiants ; (4) améliorer l'accès à l'information en matière de vie étudiante.

¹⁶ Les actions menées par UBFC ont été labellisées SAPS (Science avec et pour la société). Elles consistent à : (1) former les chercheurs à la médiation scientifique ; (2) déployer des actions de rencontre à l'échelle régionale ; (3) organiser de grandes expériences participatives à l'échelle nationale.

l'animation et la prospective dans quatre domaines différenciants : (1) Matériaux, ondes et systèmes intelligents pour la société ; (2) Territoires, environnement, aliments ; (3) Soins individualisés et intégrés ; (4) Transfert et circulation¹⁷.

- Le développement, l'exploitation et la valorisation des plateformes scientifiques et technologiques¹⁸.
 - La gestion et la valorisation des données de la recherche via le projet Dat@BFC.
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, en lien avec les établissements associés à la politique de site, des normes éthiques relatives à l'intégrité scientifique¹⁹.
 - La réponse aux appels à projets de la Région BFC, du PIA et de France 2030, impliquant la politique de site.
 - La coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, en lien avec les établissements associés à la politique de site, des projets de recherche internationaux impliquant la politique de site.
- Dans le domaine de l'innovation :
- Le développement d'un pôle universitaire d'innovation en s'appuyant notamment sur le projet PUI BFC, porté par UBFC puis par l'EPE qui lui succèdera, financé pour une phase d'amorçage dans le cadre de France 2030²⁰.
 - Le déploiement du dispositif PEPITE-BFC, labellisé en 2014, porté par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera, et qui vise à développer chez les étudiants la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation et à faire émerger des projets porteurs d'innovation et de création d'entreprise.
 - Un partage de la position des établissements sur la politique de la SATT Sayens, de l'incubateur DECA-BFC et des instituts Carnot.

¹⁷ Depuis 2015, le site a été distingué par notamment 5 ERC, 23 IUF, 1 médaille d'argent CNRS, 5 médailles de bronze CNRS, 1 médaille de l'innovation CNRS, 2 médailles de cristal CNRS et 6 lauriers INRAE.

¹⁸ Le site a développé des plateformes de recherche dont certaines sont intégrées dans les infrastructures nationales de recherche.

¹⁹ Le site a mis en place un comité d'éthique pour la recherche dont les missions principales sont : (1) la protection des personnes se prêtant à la recherche ; (2) la promotion de la réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de la recherche.

²⁰ Le PUI BFC, qui associe les principaux acteurs de l'innovation présent sur le territoire dont la SATT Sayens, l'incubateur DECA-BFC et cinq pôles de compétitivité labellisés par l'État (Nuclear Valley, PMT, Véhicule du futur, Polymeris, Vitagora), propose des actions pour favoriser : (1) le développement de talents chez les étudiants ; (2) l'implication des doctorants et des chercheurs dans les différentes voies de l'innovation ; (3) l'organisation de portes d'entrées multiples, progressives et reliées pour les entreprises. En particulier, trois hubs d'innovation seront mis en place : (1) Transition agri-alimentaire ; (2) Diagnostic et biothérapies ; (3) Hydrogène décarboné et solutions de mobilité durables

ANNEXE 2.

MODALITÉS D'ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS À LA POLITIQUE DE SITE

- Définition de la politique de site :
 - Contrat de site :
 - Les établissements élaborent le volet commun du contrat de site ; celui-ci est discuté au sein du conseil de site.
 - Mise en œuvre et pilotage d'une stratégie scientifique partagée :
 - Dans le cadre de la politique de site, la coordination par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera de la stratégie scientifique du site BFC reposera sur un comité de pilotage de la recherche (CoPil-Recherche) et un comité d'orientation stratégique des plateformes scientifiques et techniques (COS-Plateformes) :
 - Le CoPil-Recherche est présidé et animé par un représentant de la ComUE puis de l'EPE qui lui succèdera ; il est composé des représentants des établissements historiques de ComUE UBFC, des autres établissements de l'ESR BFC²¹ disposant d'au moins une équipe de recherche en BFC, reconnue par au moins une école doctorale du site ou à l'échelle nationale, des organismes nationaux de recherche présents sur le site (CNRS, INRAE, INSERM) et des établissements de santé (CGFL, CHU de Besançon, CHU de Dijon, EFS BFC) ; il associe pour ces travaux toute personne dont l'expertise est jugé utile ; il formule des propositions en matière de stratégie de recherche partagée, de moyens et d'actions pour la recherche et veille à la bonne exécution des projets communs qui s'y rattache dans le cadre de la politique de site, incluant les projets PIA et France 2030. Ses travaux seront basés sur une analyse stratégique concurrentielle pour renforcer la position du site, sa visibilité et son attractivité relativement à ses quatre domaines différenciants.
 - Le COS-Plateformes associe les responsables et les représentants de toutes les tutelles engagées dans les plateformes scientifiques et techniques. Parmi ces membres, un bureau désigné par le CoPil-Recherche est chargé de l'animation ; les membres du bureau élisent en leur sein le président. Le COS-Plateformes formule des propositions au sujet de la labellisation des plateformes, de leur développement et leur évolution, de leur valorisation économique, de leur

²¹ L'ESR BFC est composé de : l'uB, l'uFC, l'UTBM, SupMicrotech-ENSM, l'ENSAM-Campus de Cluny, l'IAD, l'ESEO Dijon, l'ETSP Paris-Campus de Dijon, l'ESTA Belfort, BSB, Sciences Po-Campus de Dijon, ENSA Dijon.

promotion auprès de la communauté académique et des entreprises, de la formation des usagers et de la qualité du service qui leur est rendu.

- Gestion et pilotage des projets PIA et France 2030 :
 - Le pilotage et la gestion des projets PIA et France 2030 déjà obtenus par la ComUE dans le cadre de la politique de site continueront à être portés par la ComUE puis par l'EPE qui lui succèdera. Les accords de consortium établis pour chacun de ses projets continueront à s'appliquer pour leur gestion et leur mise en œuvre²². Les schémas de gouvernance de ses projets ne peuvent comporter aucune minorité de blocage.
 - Les projets France 2030 à venir qui impliquent la politique de site seront déposés au nom de la ComUE puis de l'EPE qui lui succèdera. Les accords de consortium définiront les modalités opérationnelles de gestion de chacun des projets.

- Modalités de fonctionnement :
 - Représentation réciproque :
 - Un siège sera octroyé à chaque établissement associé à la politique de site au sein du conseil d'administration de la ComUE puis de l'EPE qui lui succèdera au titre d'invité permanent.
 - Un siège sera octroyé à la ComUE puis à l'EPE qui lui succèdera au sein du conseil d'administration ou instance compétente de chaque établissement au niveau régional associé à la politique de site au titre d'invité permanent.

 - Pilotage de la convention d'association :
 - Un comité sera mis en place et se réunira au moins annuellement pour évaluer et piloter l'exécution de la convention d'association à la politique de site. Le comité sera composé *a minima* : du président la ComUE puis de l'EPE qui lui succèdera ou de son représentant, des présidents et directeurs des établissements associés à la politique de site ou de leurs représentants, du directeur général des services de la ComUE puis de l'EPE qui lui succèdera, des directeurs généraux des services des établissements associés à la politique de site.

²² La ComUE UBFC est actuellement coordonnatrice de 11 projets PIA et France 2030, pour un montant total accordé de plus de 110 M€, et est partenaire de 5 autres. Elle gère en outre 143 projets ANR, 25 projets UE et 25 projets Région(+FEDER).

- Modalités financières :
 - les conditions financières de la mise en œuvre des projets communs seront décidées au sein des accords de consortium de chacun des projets.

- Litiges :
 - Les établissements conviennent de tout mettre en œuvre pour régler à l'amiable les conflits liés à l'exécution de la convention. À défaut d'accord à l'amiable, les litiges seront soumis alternativement au tribunal administratif de Besançon et à celui de Dijon.

- Prise d'effet et durée de la convention
 - La convention prend effet au début du contrat de site à l'issue de celui-ci.